

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, FOVIAUX, BOURGETEAU, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, LOBBE, FLAGOTHIER, DELAMARRE, BAPAUME, N'KLO, PILARDEAU, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme BOURGOIN par Mme BONNET
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU
Mme GODARD-BEGUE par M. HAMOT
M. LENOBLE par M. FOVIAUX
M. BERTHELOT par M. DUBOUIL
M. CROISIER par M. AUBRY
M. DEFLERS par M. AUDIGER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Election des délégués communaux pour les sénatoriales 2017
3. Transfert de compétences « eau »
4. Transfert de compétences « assainissement »
5. Transfert de compétences « GEMAPI »
6. Modification des statuts de la CCPP
7. Actualisation des droits de places pour les marchés et la foire
8. Créations de postes
9. Avancement de grade
10. Mise en place du RIFSEEP pour les personnels de catégorie B
11. Mise en place du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C
12. Acquisition du bâtiment de la CPAM
13. Cession du Bâtiment Rue Sarrail
14. Tarif mini séjours de l'ALSH
15. Modification des tarifs de l'Espace Jeunesse
16. Remboursement de frais
17. Versement d'une subvention exceptionnelle
18. Modification de la régie « manifestations diverses »
19. Modification des horaires pour la rentrée scolaire de septembre 2017
20. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 10 mars, 7 avril et 28 avril 2017, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice DELAMARRE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Elections des délégués communaux pour les sénatoriales 2017

M. DESMEDT explique qu'il y a lieu de procéder à la nomination de 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour les élections sénatoriales 2017.

Le Conseil Municipal proclame élus les membres suivants :

Titulaires :

- Catherine BONNET
- Dominique RAUZIER
- Laurette BRUNET
- Bernard DUBOUIL
- Yveline DESMEDT CAZIER
- Bertrand HAMOT
- Guylaine FERNANDES
- Patrick CONVERS
- Francine GODARD BEGUE
- Pascal FOVIAUX
- Martine BOURGOIN
- Pascal BOURGETEAU
- Angélique DELAUTEL
- Christophe CHOQUET
- Alain DEFLERS

Suppléants :

- Edith LOBBE
- Vincent BERTHELOT
- Aya N'KLO
- Laurent KWAK
- Jeannine PILARDEAU

VOTE : UNANIMITE

3. Transfert de compétences « eau »

M. DESMEDT explique qu'afin de se conformer aux obligations de la loi NOTRe, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 1^{er} juin 2017 le transfert de compétences « eau ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette prise de compétence par la Communauté de Communes du Plateau Picard, à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que la modification des statuts de cette dernière, en découlant.

VOTE : UNANIMITE

4. Transfert de compétences « assainissement »

M. DESMEDT explique qu'afin de se conformer aux obligations de la loi NOTRe, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 1^{er} juin 2017 le transfert de compétences « assainissement ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette prise de compétence par la Communauté de Communes du Plateau Picard, à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que la modification des statuts de cette dernière, en découlant.

VOTE : UNANIMITE

5. Transfert de compétences « GEMAPI »

M. DESMEDT explique qu'afin de se conformer aux obligations de la loi NOTRe, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 1^{er} juin 2017 le transfert de compétences « GEMAPI ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette prise de compétence par la Communauté de Communes du Plateau Picard, à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que la modification des statuts de cette dernière, en découlant.

VOTE : UNANIMITE

6. Modification des statuts de la CCPP

Au-delà des mises à jour des statuts liées aux transferts de nouvelles compétences, certaines dispositions des actuels statuts de la communauté de communes du Plateau Picard sont caduques, imprécises ou manquantes ; c'est pourquoi la communauté de communes propose de profiter des procédures en cours de transfert de compétences pour opérer une mise à jour complète des statuts.

Ce « dépeussierage » permettra de disposer d'une version à jour de ce document d'importance juridique.

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts.

VOTE : UNANIMITE

7. Actualisation des droits de places pour les marchés et la foire

Conformément à la délégation de service public portant sur les marchés et foires de la ville de Saint Just en Chaussée qui a été confiée à la Société « Les Fils de Madame GERAUD », il convient d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2017, les nouveaux tarifs qui prévoient une augmentation de 1,15%, conformément au coefficient appliqué par la loi.

VOTE : UNANIMITE

8. Créations de postes

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 14 juin 2017 et dans le cadre de l'avancement de grade des agents de la collectivité, M. DESMEDT propose d'ouvrir les postes suivants à temps complet:

- 2 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2017
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2017
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018

M. DESMEDT souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune.

VOTE : UNANIMITE

9. Avancement de grade

M. DESMEDT informe que le Comité Technique Paritaire du 14 juin 2017 s'est prononcé favorablement quant à l'avancement de grade de quatre agents. Par conséquent, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- 2 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2017
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2017

Cette présentation n'appelant aucune question, M. DESMEDT propose de passer au vote.

VOTE : UNANIMITE

10. Mise en place du RIFSEEP pour les personnels de catégorie B

M. DESMEDT explique que le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale. Dès lors que les corps équivalents de la fonction publique de l'Etat bénéficient du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) institué par le décret 204-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires d'Etat, les collectivités doivent mettre en œuvre le RIFSEEP pour leurs cadres d'emploi homologues.

Ce régime a déjà été mis en place par délibération n°65/2016 du 1^{er} juillet 2016 pour les personnels de catégories A. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur sa mise en œuvre pour les agents de catégorie B.

Le Comité Technique réuni le 14 juin dernier a émis un avis favorable.

VOTE : UNANIMITE

11. Mise en place du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C

Selon les mêmes termes que le point à l'ordre du jour précédent, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C.

Le Comité Technique réuni le 14 juin dernier a émis un avis favorable.

VOTE : UNANIMITE

12. Acquisition du bâtiment de la CPAM

Par délibération n° 135/2014 en date du 12 décembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature de la convention de Fonds d'Intervention Foncière en vue d'acquérir le bâtiment de la CPAM situé impasse de l'Abbaye.

Pour mémoire, le prix d'achat est fixé à 310 000 €, conformément aux termes de la convention, des frais annexes au prix d'acquisition seront additionnés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. **DESMEDT** à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acte d'acquisition.

VOTE : UNANIMITE

13. Cession du Bâtiment Rue Sarrail

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de l'autoriser à céder à la Communauté de Communes du Plateau Picard, l'immeuble situé rue Sarrail (actuellement occupé par la Mission Locale du Grand Plateau Picard), cadastré AO 475 pour une superficie de 5 a 14 ca, afin d'y installer les services mutualisés communautaires, pour un montant de 306 000 € (estimation par France Domaines).

VOTE : UNANIMITE

14. Tarif mini séjours de l'ALSH

Conformément au règlement intérieur de l'ALSH, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place d'un montant forfaitaire supplémentaire pendant les centres de loisirs pour la participation aux mini-séjours, à savoir 50 € en plus des frais d'inscription déterminés selon le barème CAF.

VOTE : UNANIMITE

15. Modification des tarifs de l'Espace Jeunesse

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur le tarif du séjour itinérance Plateau Picard organisé au cours de la 1^{ère} semaine du mois d'août 2017.

Les modalités du séjour ayant été modifiées, les nouveaux tarifs sont :

15€ pour un St Justois (au lieu de 35€) et de 25€ pour un extérieur (au lieu de 50€).

VOTE : UNANIMITE

16. Remboursement de frais

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que la Commune a vendu, par acte notarial du 8 septembre 2008, un bâtiment à usage industriel situé rue Sarraill et cadastré AN 109.

Il précise que l'acquéreur s'étant acquitté d'une facture relative au traitement des eaux usées dudit bâtiment suite à la découverte de cuves enterrées non spécifiées lors de la vente, ce dernier sollicite le remboursement de la facture.

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser la somme de 897,12 € à l'acquéreur.

VOTE : UNANIMITE

17. Versement d'une subvention exceptionnelle

M. DESMEDT propose de se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour l'ACLES Basket, afin de participer à l'organisation des championnats de l'Oise sur notre commune.

VOTE : UNANIMITE

18. Modification de la régie « manifestations diverses »

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'étendre les droits de la régie « manifestations diverses » pour l'encaissement des emplacements de cirques et véhicules marchands ambulants.

VOTE : UNANIMITE

19. Modification des horaires pour la rentrée scolaire de septembre 2017

Par courrier en date du 22 mai dernier, l'ensemble des parents d'élèves a été informé de la volonté de M. DESMEDT de revenir à la semaine d'école de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire. L'ensemble des Directeurs d'Ecole s'est prononcé favorablement à ce retour.

Par lettre en date du 19 juin, l'Inspectrice de l'Education Nationale nous précise qu'il convient de se prononcer dès à présent sur les nouvelles modalités.

Après concertation avec les Conseils d'Ecoles, il est proposé de mettre en place dès la rentrée de septembre 2017 les horaires suivants :

Pour les maternelles : 8h45 - 11h45 et 13h30 - 16h30

Pour les élémentaires : 8h30 - 12h00 et 13h45 - 16h15

Mme HAQUET s'interroge sur l'organisation adoptée pour la cantine et le périscolaire.

M. DESMEDT répond que l'organisation sera la même qu'avant la réforme.

M. CONVERS précise que certaines associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires sont intéressées pour intervenir le mercredi.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **FOVIAUX** informe des points suivants :

- le concours de tir se déroulera le dimanche 9 juillet et l'entraînement aura lieu le dimanche 2 juillet
- l'inauguration de la fête aura lieu le vendredi 7 juillet à 18h00
- les fêtes de juillet accueilleront la Radio Waséo, Nâdiya, Génération Boys Band puis le feu d'artifice
- la concentration de voitures anciennes sera organisée le dimanche 3 septembre

M. **BOURGETEAU** relate les manifestations sportives suivantes :

- l'arrivée de la course Les Routes de l'Oise a eu lieu le samedi 3 juin
- les championnats de l'Oise de Basket ont eu lieu les 9,10 et 11 juin
- le spectacle de la GHR a eu lieu le samedi 24 juin

M. **RAUZIER** explique que l'école de musique a été mise à l'honneur lors de la fête de la musique. L'ambiance était très familiale et il remercie les parents ainsi que le directeur pour leur implication.

L'organisation de la fête de la musique pourrait être repensée l'année prochaine afin de prévenir la lassitude des spectateurs.

Il annonce le planning des manifestations culturelles à venir :

- La pièce de théâtre « une heure de tranquillité » sera jouée le samedi 23 septembre par la compagnie théâtrale de Verneuil
- La compagnie Le Rideau d'Argent fera une représentation de sa pièce « L'autrémont » le samedi 14 octobre
- Un concert de Jeanne CHERHAL aura lieu le mercredi 22 novembre au théâtre du Beauvaisis
- Un concert sera donné par l'orchestre philharmonique de l'Oise le dimanche 12 novembre

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux à venir :

- la réalisation du revêtement de sol du tennis de table aura lieu du 28 août au 8 septembre
- le désenfumage du gymnase a été réalisé
- les travaux de construction de la halle couverte et de locaux associatifs commenceront le lundi 17 juillet. Les Points d'Apports Volontaires seront déplacés sur le parking de la Communauté de Communes à côté de la société AQLE
- la réhabilitation des chiens assis de la médiathèque débutera le lundi 17 juillet
- la peinture du transformateur rue de Belleville est pratiquement achevée
- les caméras du groupe scolaire du Moulin sont installées
- la réfection de la façade du cinéma aura lieu en août
- l'élargissement du carrefour rue d'Amiens / rue de Beauvais, avant la fin de l'année

M. **DESMEDT** indique que les marchés de travaux de voirie et de réalisation d'un skate-park sont en cours.

M. **CONVERS** informe que les effectifs pour la rentrée prochaine sont en légère augmentation. Quelques ajustements ont été réalisés afin d'équilibrer le nombre d'enfants dans les écoles maternelles.

Suite aux attentats, quelques petites modifications ont été apportées à la classe de découverte qui s'est rendue en Angleterre. Quelques désistements ont eu lieu. L'Inspection académique avait donné son accord pour maintenir ce voyage. Tout s'est très bien passé.

M. **CONVERS** adresse ses remerciements aux enseignants pour leur implication.

M. **HAMOT** signale que la fontaine Syrienne est sale.

M. **CHOQUET** relate le dernier conseil d'administration du collège. L'association sportive est très dynamique et compte 220 licenciés ce qui représente plus de 30 % des effectifs du collège. Cette association s'est distinguée à deux niveaux, notamment :

- une équipe de rugby minime fille a remporté le championnat de France
- une équipe a gagné au Raid'Oise, compétition inter-collège

Mme **LOBBE** souhaite que le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Simone Veil qui nous a quitté aujourd'hui.

Mme **PILARDEAU** remercie M. **DESMEDT** ainsi que les services techniques pour l'aide apportée dans l'organisation du pique-nique du club des aînés.

Mme **HAQUET** fait remarquer le problème d'aération de la salle des fêtes. Il est particulièrement difficile de rester dans cette salle lorsque les températures extérieures sont élevées.

M. **RAUZIER** approuve ce propos.

M. **DESMEDT** répond que l'installation d'une climatisation serait la solution. Malheureusement, cela coûterait 100 000 € et dénaturerait le bâtiment en raison des caissons extérieurs. Ce problème sera de nouveau étudié.

M. **AUDIGER** rapporte la passivité de la Police Municipale aux sorties des écoles. De nombreuses voitures sont garées de manière anarchique devant les écoles alors que nous sommes toujours en plan Vigipirate.

M. **DESMEDT** répond qu'effectivement ce problème est récurrent, notamment à l'école du Moulin. Les personnes se stationnent sur les trottoirs obligeant les piétons à marcher sur la route. Les incivilités sont croissantes.

Une nouvelle policière municipale vient renforcer les effectifs. Un rappel concernant la réglementation sur le stationnement sera effectué puis à l'issue de cette période, si les comportements restent inchangés la Police verbalisera les automobilistes indisciplinés.

De nouveaux potelets seront installés cet été aux abords de l'école du Moulin. Par ailleurs, un nouveau parking sera réalisé, à côté du bâtiment accueillant le Sprinter Club du Val d'Arré, en 2018.

Mme **N'KLO** propose de créer une commission pour réfléchir à la manière de responsabiliser les habitants aux incivilités.

M. **DESMEDT** rappelle que les questions d'incivilités sont systématiquement évoquées dans le Journal des Saint Justois. Néanmoins, cela pourra être abordé en commission générale.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 8 septembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances. La séance est levée à 21h00.